



Département des sciences de l'éducation

Guide de stage

BES 5112

Stage I en enseignement au secondaire
Baccalauréat en enseignement secondaire (7950)

Janvier 2023

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
INFORMATION PRATIQUE.....	3
TABLEAU SYNTHÈSE DU DÉROULEMENT DU STAGE I.....	4
INTRODUCTION	7
DESCRIPTION OFFICIELLE	8
COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES.....	8
DÉROULEMENT DU STAGE.....	10
TRAVAUX.....	11
ÉVALUATION.....	14
RÉFÉRENCES	18

INFORMATION PRATIQUE

Département des sciences de l'éducation	Direction : Alain Cadieux
Sciences de l'éducation, UQO C. P. 1250, succursale Hull Gatineau (Québec) J8X 3X7	Bureau : AT-C0325 (819) 595-3900, poste 4415 Courriel : alain.cadieux@uqo.ca

Module de l'éducation	Direction : Marie-Josée Goulet
Sciences de l'éducation, UQO C. P. 1250, succursale Hull Gatineau (Québec) J8X 3X7	Bureau : AT-C1324 (819) 595-3900, poste 4491 Courriel : marie-josée.goulet@uqo.ca

Agente de stage	Dominique Laflamme
Sciences de l'éducation, UQO C. P. 1250, succursale Hull Gatineau (Québec) J8X 3X7	Bureau : AT-C1334 (819) 595-3900, poste 4405 Courriel : dominique.laflamme@uqo.ca

Responsable pédagogique	Jennifer Smith
Sciences de l'éducation, UQO C.P. 1250, succursale Hull Gatineau (Québec) J8X 3X7	Bureau : AT-C1336 (819) 595-3900, poste 2238 Courriel : jennifer.smith02@uqo.ca

Superviseur	Nom
Téléphone	Courriel

TABLEAU SYNTHÈSE DU DÉROULEMENT DU STAGE I

Planification des activités	Date
Rencontre d'information préstage à l'université	7 février
Séminaire de stage – rencontre 1	10 février
Séminaire de stage – rencontre 2	13 février
Séminaire de stage – rencontre 3	20 février
Séminaire de stage – rencontre 4	26 février
Travail préparatoire à la rencontre tripartite : projet de stage	48 h avant la rencontre tripartite
Rencontre tripartite à l'école	À déterminer
Semaine 1 <ul style="list-style-type: none"> • Observation dans divers contextes (classe + 2 autres) <ul style="list-style-type: none"> ○ une classe composée d'élèves en difficulté ou présentant des troubles d'apprentissage ○ une classe d'une discipline autre que celle de son enseignant-associé, ou encore une classe d'élèves inscrits dans un programme particulier (ex. : sports-études, arts-études, école internationale) 	13 au 17 mars
Semaine 2 <ul style="list-style-type: none"> • Remise de la grille d'observation au superviseur le lundi • Co-pilotage des activités planifiées par l'enseignant-associé • Planification (avec l'enseignant-associé) et pilotage d'une courte activité d'apprentissage dans au moins deux groupes (dans un groupe, reprise dans un autre groupe après analyse) • Une visite d'échanges avec le superviseur et l'enseignant-associé • Évaluation formative formelle (stagiaire, enseignant-associé, superviseur) 	20 au 24 mars

Semaine 3 <ul style="list-style-type: none"> • Co-pilotage des activités planifiées par l'enseignant-associé • Co-planification (avec l'enseignant-associé) et pilotage d'une période dans au moins deux groupes (dans un groupe, reprise dans un autre groupe après analyse) • Une visite d'observation du superviseur par stagiaire • Évaluation formative formelle (stagiaire, enseignant-associé, superviseur) 	27 au 31 mars
Séminaire de stage – rencontre 5	5 avril
Remise rapport de stage et des planifications au superviseur	4 avril
Évaluation finale du stage (superviseur et enseignant associé)	À déterminer
Rencontre du superviseur (superviseur et stagiaire)	À déterminer

AVERTISSEMENT

Considérations éthiques (annexe 1)

Toutes les personnes stagiaires doivent faire preuve de respect envers les milieux d'accueil dans le cadre de leurs fonctions.

Les propos tenus lors de témoignages pendant les cours, les séminaires, les stages et les activités universitaires sont confidentiels. L'anonymat des personnes impliquées doit être préservé en tout temps. Ces discussions servent au développement des compétences professionnelles et doivent demeurer respectueuses.

À l'UQO, **les violences à caractère sexuel, c'est tolérance zéro!**
La communauté universitaire s'engage à lutter contre les inconduites, le harcèlement et les violences à caractère sexuel : parce que **le respect, c'est l'affaire de tout le monde!**

N'oubliez pas de faire la formation obligatoire : uqo.ca/bimi/formation-obligatoire

Pour de plus amples renseignements : bimi@uqo.ca



Le DSE reconnaît que ses activités se tiennent sur des terres faisant partie des territoires traditionnels non cédés de la nation Anishinabeg Omâmiwininiwak (nation algonquine) UQO-DSE-19-209-1529.

Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail et la Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail

L'UQO et les milieux de stage reconnaissent aux personnes stagiaires les droits découlant de ces lois, notamment en lien avec les droits prévus à *la Loi sur les normes du travail* en matière de congés de courte durée et de harcèlement psychologique ou sexuel ainsi que les droits découlant de *la Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail* en matière de protection des stagiaires aux stages non payés en milieu de travail. Ainsi, l'UQO et les milieux de stage sont tenus de prendre les moyens afin de voir au respect des différentes dispositions énoncées à ces *Lois*.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à suivre le lien suivant afin d'accéder à la page web de l'UQO : <https://uqo.ca/etudiants/protection-stagiaires-milieu-travail>

INTRODUCTION

L'objectif de ce guide du stage est de fournir un cadre de référence commun à tous les intervenants de la formation pratique (étudiants¹, professeurs, enseignants, directeurs...) afin de faciliter la réussite des stagiaires à l'enseignement secondaire². Plus précisément, au cours du stage I, l'étudiant sera placé en dyade avec un autre stagiaire sous la tutelle d'un même enseignant-associé. Il sera amené à :

- observer diverses situations se rapportant à la profession enseignante ;
- vivre les activités à l'horaire de l'enseignant : surveillance de récréation, récupération, activités parascolaires, etc. ;
- expérimenter des situations en classe et en dehors de la classe où il développera la connaissance des élèves, de leurs besoins, de leurs intérêts, de leurs différences, de leurs difficultés ;
- co-piloter avec l'enseignant-associé et son partenaire de dyade des activités d'enseignement-apprentissage planifiées par l'enseignant-associé ;
- co-planifier et piloter individuellement au moins une activité d'enseignement-apprentissage de courte durée (approximativement 30 minutes) à 2 groupes d'élèves ;
- co-planifier et piloter individuellement au moins une période complète de classe à au moins deux groupes d'élèves ;
- confronter ses savoirs théoriques aux savoirs professionnels nécessaires à la pratique de l'enseignement ;
- examiner la pertinence de son engagement dans la profession d'enseignant.

Nous souhaitons à tous les étudiants un stage à la mesure de leurs aspirations et une fructueuse carrière en enseignement au secondaire. Nous remercions, par la même occasion, toutes les directions d'école et tous les enseignants qui apportent leur soutien au processus de formation des futurs enseignants.

L'équipe de supervision des stages au secondaire

1 Le genre masculin est utilisé sans discrimination et dans le but d'alléger le texte.

2 L'annexe 2 présente les rôles et responsabilités respectives du stagiaire, de l'enseignant associé, du superviseur et de la direction de l'école dans le cadre du déroulement du stage.

STAGE I

Éveil à la pratique de l'enseignement au secondaire

Stage axé sur l'observation et l'engagement

15 jours

DESCRIPTION OFFICIELLE

1.1 Objectifs

Au terme de cette activité, l'étudiant et l'étudiante sera en mesure de : décrire et saisir les enjeux contextuels des différents aspects de la profession enseignante ainsi que le rôle de l'enseignant [de français, de sciences humaines ou de mathématiques] au secondaire ; entamer une démarche de développement de son identité professionnelle ; observer et établir le portrait de la culture première des élèves dans le domaine disciplinaire qui fait l'objet du stage ; porter un regard critique sur ses propres référents culturels et scolaires, ainsi que sur ses valeurs et son ouverture à la diversité humaine ; analyser et réfléchir à sa pratique à l'aide des cadres théoriques développés dans les cours de fondements, les observations et les expériences réalisées ; analyser la pertinence de son engagement dans la profession.

1.2 Contenu

Observation de diverses situations se rapportant à la profession enseignante au secondaire, y compris à l'extérieur de la salle de classe. Analyse critique des dimensions culturelles, axiologiques et éthiques de la profession enseignante au secondaire. Analyse des compétences professionnelles mises en œuvre dans la pratique de l'enseignement [du français, des sciences humaines ou des mathématiques] au secondaire. Observation et analyse de la culture première des élèves du secondaire. Conception et expérimentation, avec le soutien de l'enseignant associé, de quelques activités d'enseignement et d'apprentissage. Retour réflexif sur les expériences réalisées à l'aide des cadres théoriques développés dans les cours de fondements.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

2.1 Référentiel des compétences professionnelles

La formation pratique vise le développement des compétences nécessaires à l'exercice de la profession en donnant l'occasion au stagiaire d'intégrer, par l'analyse réflexive, les connaissances acquises à l'université et les expériences pratiques vécues dans le milieu. Ces compétences (MEQ, 2001) se présentent comme suit :

Au niveau des fondements

Compétence 1. Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.

Compétence 2. Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.

Au niveau de l'acte d'enseigner

Compétence 3. Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.

Compétence 4. Piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.

Compétence 5. Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre.

Compétence 6. Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves.

Au niveau du contexte social et scolaire

Compétence 7. Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.

Compétence 8. Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel.

Compétence 9. Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école.

Compétence 10. Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés.

Au niveau de l'identité professionnelle

Compétence 11. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

Compétence 12. Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

DÉROULEMENT DU STAGE

Le stage a une durée obligatoire de **15 jours**. Une journée ne peut être manquée que pour raison majeure auquel cas elle doit être reprise. En ce qui concerne la suppléance, elle n'est pas autorisée pendant le stage : il existe une politique modulaire à ce sujet que vous pouvez consulter en annexe 3.

3.1 Préstage

Le stagiaire doit être présent à une **première rencontre d'information** à l'Université (voir la date fixée à l'horaire). De plus, avant le début du stage, le stagiaire doit être présent à une **rencontre tripartite à l'école** (avec l'enseignant-associé et le superviseur) afin de présenter son projet de stage.

** Il est à noter que plusieurs centres de services scolaires demandent aux personnes stagiaires de remplir un formulaire pour la vérification des antécédents judiciaires. Les résultats de cette vérification doivent être reçus avant que les personnes stagiaires puissent débuter leur stage. Conséquemment, chaque personne stagiaire doit demander à la direction d'école la procédure à suivre pour remplir ce formulaire le plus rapidement possible.*

3.2 Stage

Pendant les 15 jours de stage et dans le respect du milieu d'accueil, la personne stagiaire accompagne son enseignant-associé dans toutes ses activités (ex. : activités d'enseignement, surveillance, récupération, activités parascolaires, rencontres avec les parents, etc.). Elle rencontre également des enseignants de d'autres matières et des professionnels non-enseignants. Elle discute avec son partenaire de dyade en lien avec les observations et les analyses relatives à leurs enseignements et ceux de l'enseignant-associé. L'ensemble de ces activités déborde l'horaire de l'enseignant-associé auquel la personne stagiaire est rattachée. **Enfin, le stagiaire doit se conformer à l'horaire de l'école pour vivre un stage dans toutes les dimensions de la vie scolaire.**

Au cours de la première semaine, le stagiaire **observe** les processus d'apprentissage qui se déroulent en classe et dans l'école. Pour enrichir son expérience, il convient avec son enseignant-associé et les enseignants concernés de faire des observations dans deux autres contextes :

1. une classe composée d'élèves en difficulté ou présentant des troubles d'apprentissage
2. une classe d'une discipline autre que celle de son enseignant-associé, ou encore une classe d'élèves inscrits dans un programme particulier (ex. : sports-études, arts-études, école internationale)

Le stagiaire profite des activités observées pour explorer et se familiariser avec les contenus du *Programme de formation de l'école québécoise* et de la *Progression des apprentissages*, de premier cycle ou de deuxième cycle du secondaire, dont il a reçu les copies. Il effectue une analyse réflexive de ses observations et de ses expériences en discutant régulièrement avec son enseignant-associé.

Au cours de la deuxième semaine, le stagiaire **co-pilote**, avec l'enseignant-associé les activités d'enseignement-apprentissage planifiées par l'enseignant-associé. De plus, le stagiaire **co-planifie (avec l'aide de l'enseignant-associé), et pilote individuellement une activité d'enseignement-apprentissage de courte durée** (approximativement 30 minutes) (voir l'annexe 4 pour des conseils sur la planification d'activités et l'annexe 5 sur l'organisation d'une séquence didactique). Après l'analyse réflexive de la première mise en œuvre, le stagiaire **reprend la période avec un autre groupe** en tenant compte des résultats de son analyse et des commentaires de l'enseignant-associé.

Enfin, pendant cette deuxième semaine, le superviseur effectue une première visite pour discuter avec les deux stagiaires et l'enseignant-associé de l'évaluation formative. Ensuite, il rencontre chaque stagiaire individuellement pour convenir des suivis à effectuer.

Au cours de la troisième semaine, le stagiaire continue de **co-piloter** avec l'enseignant-associé les activités d'enseignement-apprentissage planifiées par l'enseignant-associé. De plus, il **co-planifie et pilote une période de classe individuellement** (50 à 75 minutes selon l'école – voir l'annexe 4). Après l'analyse réflexive de la première mise en œuvre, le stagiaire **reprend la période avec un autre groupe** en tenant compte des résultats de son analyse et des commentaires de l'enseignant-associé. Il importe que le stagiaire dispose de temps entre les deux mises en œuvre afin d'effectuer ce recul réflexif.

Enfin, pendant cette dernière semaine, le superviseur réalise une visite d'observation par stagiaire. Il discute de ses observations avec l'enseignant-associé afin de compléter la grille d'évaluation formative formelle. Ensuite, ils rencontrent le stagiaire individuellement pour convenir des suivis à effectuer.

3.3 Post stage

La personne stagiaire dispose de **7 jours complets à partir de la date du dernier cours du séminaire d'intégration** pour rédiger son rapport de stage. L'étudiant remet alors son rapport de stage, son cahier de planification et la section « Autoévaluation » complétée au superviseur. Une fois les travaux corrigés, le superviseur et l'enseignant-associé se rencontrent pour réaliser l'évaluation sommative.

TRAVAUX

Les travaux et les outils font partie intégrante du stage et contribuent à l'évaluation finale de la personne stagiaire. Il est de la responsabilité de la personne stagiaire de voir à ce que les travaux soient tous remis dans les délais prévus par ce guide. Ces travaux doivent être complétés à l'aide d'un logiciel de traitement de texte et respecter les normes de présentation du département des sciences de l'éducation.

4.1 Projet de stage

Dans un travail d'environ deux pages, la personne stagiaire indique en introduction les finalités ainsi que les valeurs éducatives qu'elle préconise. Dans le corps du texte, elle formule **trois objectifs personnels** de stage en donnant les raisons de ses choix. Elle doit s'inspirer du référentiel des compétences professionnelles. Pour chacun des objectifs, elle fournit **au moins deux moyens** qu'elle compte utiliser pour les atteindre ainsi que des **critères de réussite** qui permettront de témoigner de l'atteinte. Elle termine enfin avec une brève conclusion.

Exemple de présentation du corps du texte (à cela s'ajoutent l'introduction et la conclusion)

Objectifs et compétences visés	Justification des choix	Moyens concrets pour atteindre les objectifs	Critères de réussite
1.			

Le projet de stage est remis à l'enseignant-associé et au superviseur 48 h avant la rencontre tripartite.

4.2 Grille d'observation

Au cours de la première semaine de stage, la personne stagiaire doit consigner ses observations dans la grille d'observation présentée ci-dessous. De plus, à la fin de la première semaine, elle doit répondre à la question de réflexion qui se trouve à la fin de grille d'observation.

Grille d'observation et question de réflexion

Catégories	Observations
Description du milieu scolaire (école, règlements, etc.)	
Description du fonctionnement des classes (routines, règles de classe, aménagement de l'espace, etc.)	
Description de la dynamique des groupes (caractéristiques des élèves, interactions, etc.)	
Description de la démarche pédagogique et didactique (préparation, approches pédagogiques et didactiques privilégiées, adaptation aux élèves, etc.)	
Question de réflexion : En maximum une page, veuillez expliquer comment ces observations vous aideront à mieux planifier vos activités d'apprentissage?	

Ce travail est de maximum trois pages (2 pages pour la grille d'observation et 1 page pour la question de réflexion) et doit être envoyé à la personne superviseure au plus tard le lundi de la deuxième semaine de stage.

4.3 Cahier de planification

Le cahier de planification se veut un outil professionnel évolutif qui accompagnera le stagiaire tout au long de ses activités. Au-delà des tâches plus particulièrement consacrées à la planification proprement dite de l'enseignement, ce cahier réunit les informations pertinentes et complémentaires qui sont nécessaires à la mise en œuvre de cette planification. Il devient ainsi un lieu de consignation de ressources pédagogiques, et partant, un document de référence.

Dans une section réservée à la planification, on retrouvera une description des activités réalisées. Le stagiaire pourra s'inspirer de conseils aux [annexes 4](#) et [5](#) ou convenir, avec son enseignant-associé, d'un modèle différent qui, en tel cas, devra recevoir l'accord du superviseur en début de stage. La planification qui sera observée par le superviseur devra lui être envoyée 48 heures avant son pilotage.

La personne stagiaire remet une copie de son cahier de planification à son superviseur en même temps que son rapport de stage.

4.4 Rapport final du stage

Ce travail d'environ 5 pages sera présenté en trois parties et remis au superviseur 7 jours après la date du dernier cours du séminaire d'intégration.

Première partie : objectifs et moyens

En référence au projet de stage et à ses objectifs, la personne stagiaire dresse un bilan qui fait ressortir les moyens qui ont été déployés pour les atteindre. Pour ce faire, elle s'appuie sur les observations et les expériences réalisées quotidiennement.

Deuxième partie : activités d'enseignement-apprentissage (analyse critique)

La personne stagiaire procède à l'analyse critique des situations de [co]planification et de [co]pilotage d'activités d'apprentissage-enseignement en se fiant aux critères d'évaluation des compétences professionnelles.

Troisième partie : bilan réflexif et prospectives

Après avoir mis en relief les différentes facettes qui profilent la tâche d'un enseignant, la personne stagiaire trace un bilan de ses réflexions concernant son engagement dans la profession et formule trois objectifs personnels, en lien avec les compétences professionnelles, qu'elle compte poursuivre en stage II.

4.5 Autoévaluation

La personne stagiaire voit à ce que les sections appropriées du formulaire d'évaluation « *Autoévaluation* » soient remplies et signées. **L'étudiant conserve une copie du dit document.**

4.6 Critères d'évaluation des travaux écrits

Le superviseur assume la responsabilité de l'évaluation des travaux écrits au regard des critères suivants :

- *Qualité et profondeur de l'analyse réflexive et retour sur les objectifs initiaux/modifiés*
- *Liens théorie/pratique et appuis théoriques/empiriques de l'analyse*
- *Intégration des apprentissages réalisés en cours de stage*
- *Pistes d'action pour le stage II (seulement pour le rapport de stage)*

Ces travaux font partie intégrante des exigences du stage et, à ce titre, ils sont évalués en considérant que le stagiaire :

- se conforme aux consignes, aux exigences et aux critères d'évaluation ;
- présente un contenu pertinent et cohérent ;
- présente un travail sans erreur (qualité du français – voir annexe 6) ;
- présente le travail de manière soignée en respectant les normes de présentation du Module ;
- respecte les échéances.

ÉVALUATION

5.1 Considérations générales

L'enseignant-associé et le superviseur sont tous deux responsables des évaluations formatives et sommative du stagiaire. Les grilles d'évaluation 1 et 2 sont complétées conjointement par l'enseignant-associé et le superviseur lors des visites. L'évaluation finale est complétée conjointement par le superviseur et l'enseignant associé après la remise des travaux et la fin du stage. **Toutefois, la responsabilité de la note finale revient au superviseur.**

5.2 Principes

L'évaluation est effectuée dans le contexte d'une formation initiale de futurs enseignants, tenant compte ainsi du fait que le stagiaire est en processus d'apprentissage. Dans le contexte de ce premier stage, une attention particulière est accordée à l'analyse des observations réalisées par le stagiaire. Il est également à noter que les étudiants n'ont pas encore complété de cours de didactique ou de gestion de classe et qu'ils sont tout à fait

novices en ce qui concerne notamment les compétences professionnelles 3 (conception d'activités), 4 (pilotage d'activités) et 6 (gestion de classe).

En outre, le stagiaire doit maîtriser de façon satisfaisante les compétences discriminantes identifiées en prenant en considération qu'il est en processus d'apprentissage et non un enseignant accompli. Les indicateurs sont formulés dans une logique de progression après chaque stage (voir annexe 9). D'autres indicateurs peuvent être considérés, mais seuls ceux inscrits dans la grille d'évaluation peuvent permettre l'évaluation de l'atteinte d'une compétence.

Bien qu'elle puisse parfois susciter de l'anxiété chez la personne évaluée, l'évaluation ne devrait pas être perçue comme une menace ; elle est partie prenante du cheminement. Il convient en ce sens d'envisager l'évaluation dans une logique de formation en visant avant tout le développement professionnel (Portelance et Caron, 2017). Pour ce faire, il importe de garder en tête que la priorité est l'apprentissage de la personne stagiaire et l'accompagnement de ses formateurs, plutôt que l'évaluation en tant que simple rapport à la norme (Vacher, 2017). L'intention est de susciter un engagement véritable de la personne stagiaire dans son développement en consolidant ses forces et en stimulant sa capacité à travailler ses lacunes (Portelance et Caron, 2017). Ainsi, dans une logique de progression, la personne stagiaire doit avoir la possibilité de faire des erreurs, d'en prendre conscience, puis d'apprendre à les corriger (Lapointe et Guillemette, 2015).

Dans cette perspective d'accompagnement du développement des compétences, la personne enseignante associée et la personne superviseure doivent s'assurer de construire un espace sécurisant pour la personne stagiaire (Vacher, 2017). Pour porter un jugement sur les compétences de la personne stagiaire, il convient de s'appuyer sur une triangulation des données (Tourmen, 2015), par divers moyens, et de multiplier les moments d'évaluation. La personne enseignante associée et la personne superviseure se basent ainsi sur les divers travaux de la personne stagiaire et sur leurs observations, mais pas uniquement, car tout n'est pas a priori observable ; il importe aussi de favoriser l'explicitation des pratiques pour saisir ce qui sous-tend l'action (Tourmen, 2015). Cela peut se faire entre autres par le questionnement. La réflexivité, soutenue par un accompagnement, l'inscrit dans une logique d'activité constructive qui contribue au développement professionnel (Vacher, 2017).

Enfin, comme le souligne Vacher (2017), accompagner implique aussi de reconnaître l'autonomie du sujet. Selon Lapointe et Guillemette (2015), la personne stagiaire doit faire preuve d'initiative, d'ouverture et de motivation quant à son propre cheminement ; elle participe donc de manière active à son évaluation formative. Cette idée est aussi mise en valeur par Portelance et Caron (2017) qui jugent que l'autoévaluation et la réflexion de la personne stagiaire sont essentielles au développement des compétences. Selon ces auteures, les personnes stagiaires considèrent l'évaluation dans une logique de formation lorsqu'elles font preuve d'une volonté d'amélioration, d'une authenticité, d'une réflexivité et d'une autonomie professionnelle, qui témoignent de leur responsabilité dans leur propre développement.

5.3 L'évaluation formative

Pendant tout le stage, l'enseignant-associé effectue une évaluation formative informelle en fournissant régulièrement au stagiaire une rétroaction verbale sur ses comportements et attitudes au regard des compétences visées par le stage. Le stagiaire tire parti de cette évaluation pour ajuster ses objectifs de stage.

Lors de la première visite, réalisée de préférence à la mi-semaine de stage, l'enseignant associé et le superviseur effectuent une première évaluation formative formelle en remplissant la grille fournie à cet effet. Les résultats de cette discussion doivent faire l'objet d'un retour auprès de l'étudiant.

À la deuxième visite, effectuée à la 3^e semaine de stage, le superviseur rencontre à nouveau l'enseignant associé pour discuter du cheminement du stagiaire, examiner son amélioration vis-à-vis des forces et des défis identifiés lors de la première visite et convenir du suivi à effectuer. Par la suite, le superviseur rencontre et fournit au stagiaire une rétroaction sur ses compétences et attitudes, dans le cadre d'une rencontre individuelle.

Toutes les grilles d'évaluation formative doivent être signées et datées (consultez l'annexe 7 au sujet de la confidentialité des dossiers).

5.4 L'évaluation sommative

Dans le cadre d'une évaluation succès-échec et selon les attentes pour un premier stage, certaines des compétences seront évaluées et certaines de ces dernières seront discriminantes. **Cela signifie que toutes les compétences discriminantes doivent être atteintes afin d'obtenir un succès au stage.**

Les compétences **discriminantes** visées sont les suivantes.

- II Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.
- XI S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.
- XII Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

De plus, les compétences évaluées, mais **non discriminantes** sont les suivantes.

- I Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.
- III Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.
- IV Piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.
- VI Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves.
- IX Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école.
- X Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés.

Conformément au Régime des études de premier cycle de l'UQO, la notation succès-échec est utilisée pour apprécier le niveau d'apprentissage atteint au regard des objectifs visés. La mention finale prend en compte l'ensemble du stage et des travaux et sera déterminée officiellement après leur correction. La personne stagiaire aura également à signer son évaluation finale à la suite des commentaires de la personne superviseure de stage et de la personne enseignante associée.

L'évaluation ne comporte que deux cotes : succès (S) ou échec (E). Ce type de notation s'éloigne d'une optique quantifiée de performance de la personne stagiaire (Portelance et Caron, 2017). Or, pour être un levier à l'apprentissage, elle doit impérativement s'accompagner de commentaires qualitatifs. Ceux-ci permettront l'identification des forces et lacunes de la personne stagiaire, puis la prise en compte des éléments contextuels qui peuvent influencer le déroulement du stage et le développement de ses compétences (Portelance et Caron, 2017). En vue de guider l'ensemble des intervenants dans l'appréciation de la note globale du stage, voici quelques indications.

Succès	<p>La performance globale de la personne stagiaire répond aux objectifs du stage, en ce qui concerne particulièrement compétences professionnelles discriminantes pour le stage.</p> <p><i>Il peut rester des points à améliorer, mais les habiletés démontrées assurent un potentiel et une capacité certaine à enseigner.</i></p>
Échec	<p>La performance globale de la personne stagiaire ne répond pas aux attentes. La personne stagiaire est dans l'incapacité d'atteindre les objectifs du stage.</p> <p><i>Elle présente des lacunes majeures dans le développement d'une ou plusieurs des compétences professionnelles discriminantes pour le stage.</i></p>

RÉFÉRENCES

- Brookfield, S. (1995). *Becoming a critically reflective teacher*. San-Francisco : Jossey-Bass.
- Desbiens, J.F., Borges, C. et Spallanzani, C. (dir.). (2012). *J'ai mal à mon stage. Problèmes et enjeux de la formation pratique en enseignement*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2007). *Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire deuxième cycle*, <http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfj/dp/menusec.htm>
- Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2006). *Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire premier cycle*, <http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfj/dp/menusec.htm>
- Lapointe, J.-R. et Guillemette, F. (2015). L'évaluation des stages par les acteurs de la formation pratique : modalités, supervision, évaluation et guide de stage, *Revue des sciences de l'éducation*, 41(2), 199-217.
- Legault, J.P. (2005). *Former des enseignants réflexifs*. Montréal : Les Éditions Logiques.
- Ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) (2001). *La formation à l'enseignement : les orientations : les compétences professionnelles*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) (1994). *La formation à l'enseignement. Les stages*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) (1992). *La formation à l'enseignement secondaire général. Orientations et compétences attendues*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Portelance, L. et Caron, J. (2017). Logique du stagiaire dans son rapport à l'évaluation. *Phronesis*, 6(4), 85-98. doi:10.7202/1043983ar
- Portelance, L., Gervais, C., Lessard, M. et Beaulieu, P. (2008). *Cadre de référence pour la formation des formateurs de stagiaires* (version abrégée) : Rapport de recherche présenté à la Table MELS-Universités.
- Rousseau, N. et M. Boutet (2003). *La pratique de l'enseignement. Outils pour la construction d'une théorie personnelle de l'action pédagogique*. Montréal : Guérin
- Tourmen, C. (2015). L'évaluation des compétences professionnelles : apports croisés de la littérature en évaluation, en éducation et en psychologie du travail. *Mesure et évaluation en éducation*, 38(2), 111-144.
- Université du Québec en Outaouais (2012). *Régime des études de premier cycle*. <http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/premier-cycle.pdf>
- Université du Québec en Outaouais (1998). *Politique institutionnelle des stages*. <http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/stages.pdf>
- Vacher, Y. (2017). Évaluation, norme et accompagnement : effets d'un dispositif de développement de l'analyse réflexive des professeurs stagiaires en enseignement. *Phronesis*, 6(4), 114-130. doi:10.7202/1043985ar